

# PRODHOP



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Une pétition et un mémorandum en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité au Cameroun seront déposés à l'Assemblée nationale dans les prochains jours. C'est ce qu'un collectif d'associations de défense des droits de l'Homme annonce dans une conférence de presse prévue ce jeudi 05 novembre à Douala.

Les associations Prodhop et Alternatives-Cameroun soutenus par Jacques Do Bell, membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, entretiendront la presse sur les motivations d'une telle démarche. De nombreux invités, membres de la société civile, ont également reçu des invitations à assister à la conférence de presse. Ce sont notamment des hommes politiques, des députés, des universitaires, des professions libérales à qui les militants de ces associations sont allés présenter le mémorandum et la pétition.

Des centaines de signatures continuent d'être recueillies dans la ville de Douala en particulier dans la perspective de voir abroger l'article 347 bis du Code pénal qui punit « toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe » d'une peine allant de 6 mois à 5 ans de prison et d'une amende de 20 000 Fcfa à 200 000 Fcfa. Le collectif d'associations soutient que cette disposition est anticonstitutionnelle et viole les traités et conventions internationales signés par le Cameroun et qui garantissent à chaque citoyen le libre exercice de ses droits dont celui à la vie privée.

Ils sont d'ailleurs confortés par les propos du Président de la République qui, le 10 février 2006, dans un discours adressé à la jeunesse, avait stigmatisé la publication de noms de personnalités supposées homosexuelles dans certains titres de la presse locale. Paul Biya en avait appelé au respect de la vie privée et les associations ne comprennent pas qu'après une telle exhortation l'article 347 bis ne soit pas abrogé et que les magistrats continuent de condamner des personnes adultes pour pratiques homosexuelles, ce d'autant plus que ce sont des relations entre adultes et consentantes dans un cadre privé.

Depuis bientôt vingt ans, le Cameroun, Etat laïc, a pris l'option de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés individuelles. Pour Prodhop et Alternatives Cameroun, l'article 347 bis est anachronique et ne cadre pas avec

l'environnement socio-politique national et international actuel. Le Collectif en appelle à l'abrogation de cet article et à la dépenalisation des pratiques homosexuelles au Cameroun, pour un Etat de droit où tous les droits de l'Homme sont respectés.

Pour plus d'information contacter Prodhop [prodhop1@yahoo.fr](mailto:prodhop1@yahoo.fr) et Alternatives-Cameroun [alternatives.cameroun@gmail.com](mailto:alternatives.cameroun@gmail.com).

Douala, République du Cameroun.  
05 novembre 2009